

220C1122
FR0010451203-FS0330

26 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mars 2020, la société Pzena Investment Management, LLC¹ (320 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 mars 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 15 532 744 actions REXEL² représentant autant de droits de vote, soit 5,11% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions REXEL sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Pzena Investment Management, Inc. laquelle a précisé ne détenir directement aucune action REXEL.

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 7 116 748 actions REXEL pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 304 102 013 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.